



Pôle transitions et développement local

Décision n° 2023-145

Objet : Convention de tournage avec la société de production Merlin Productions

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de mettre en avant la ville de Sceaux par l'accueil de tournage,

Considérant l'apport médiatique offert par le tournage d'œuvres audiovisuelles dans la ville de Sceaux,

APPROUVE la convention avec la société Merlin Productions situé au 46 avenue de Breteuil, 75007 Paris, représentée par la régisseuse générale Madame Kelly LETHUILLIER, relative au tournage qui se déroulera le jeudi 1^{er} juin 2023, entre le n°1 et le n°5 de la rue Marguerite Renaudin, 92330 Sceaux, de 7h à 13h.

DECIDE de la signer.

Fait à Sceaux, le 22 mai 2023



Philippe LAURENT